

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 janvier 2018

Date de la convocation : 22 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Thierry KOVACS, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à M. Jean-Yves CURTAUD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Election du 10ème Vice-Président

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Rapporteur : Le Président

05 JAN. 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

Au vu de la précédente délibération fixant la composition du bureau de Vienne Condrieu Agglomération, le nombre de Vice-présidents a été arrêté à 15.

Les Vice-présidents doivent être successivement élus selon le même mode de scrutin (scrutin uninominal majoritaire à trois tours) et selon les mêmes conditions de quorum que le Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L. 5211-41-3,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n° 69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la précédente délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération qui fixe la composition du bureau,

VU la candidature de Monsieur Alain CLERC,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 10ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 7

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 44

MAJORITE ABSOLUE : 23

Monsieur Alain CLERC. a obtenu : 44 voix

PROCLAME, Monsieur Alain CLERC 10ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

Conseil Communautaire du 04/01/2018
Le Président certifie que la présente
délibération a été publiée le 05/01/2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS